



GERER LES DIFFICULTES LIEES A LA VENTE DU BIEN IMMOBILIER : INDIVISION - DIVORCE - MESENTENTE ENTRE HERITIERS MESENTENTE ENTRE ASSOCIES

MODULE 4 / 6

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité
- Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Contact

AAMTI
01 46 22 52 20
aamti@aamti.fr

Type de module :
"Les Experts"

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Pré-requis

Pas de pré-requis

Durée de la formation

1 journée (4h00) - 9h00-13h00

Date(s) de la formation

Mercredi 15 avril 2026

Lieu de la formation

Centre Jouffroy, 70 Rue Jouffroy
d'Abbans, 75017 Paris

Intervenant(s)

Maître Imrane OMARJEE
Notaire

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

I. Introduction : peut-on vendre en présence de difficultés affectant le bien ou son statut ?

II. Principes généraux de la vente et de l'information de l'acheteur lors de ses principales étapes :

- information sur le bien
- avant-contrat
- vente

III. Typologies de difficultés classiques, conditions de mises en vente et / ou de résolution de ces difficultés :

- le divorce
- l'indivision
- le démembrement de propriété
- les successions
- les méseventes entre associés

IV. Synthèse et conclusion

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI :

207.00 € TTC

Prix non-adhérents :

255.50 € TTC

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.